



DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR  
LES RISQUES MAJEURS

Édition 2024 à conserver



● Ville de

Ste Foy-lès-Lyon

[www.saintefoyleslyon.fr](http://www.saintefoyleslyon.fr)

# SOMMAIRE

1	MOT DU MAIRE .....	3
2	QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? .....	4
3	SE TENIR ALERTÉ .....	5
4	RISQUE INONDATION .....	6-7
5	RISQUE INDUSTRIEL .....	8-9
6	RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES .....	10-11
7	RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN .....	12-13
8	RISQUE NUCLÉAIRE .....	14-15
9	RISQUE MÉTÉO .....	16-17
10	ASSURANCES ET INDEMNISATIONS .....	18-19

## 1 LE MOT DU MAIRE

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis (...) et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »  
(Art. L125-2 du Code de l'Environnement)

Sainte-Foy-lès-Lyon, notre commune, est exposée à 6 risques majeurs : les inondations avec l'Yzeron, le risque industriel avec la proximité de la Vallée de la chimie, les risques liés au transport de matières dangereuses, les mouvements de terrain, le risque nucléaire et les risques météorologiques.

« L'histoire, notamment à travers les grandes inondations de l'Yzeron, nous a maintes fois rappelés que les catastrophes n'arrivent pas qu'aux autres. »

Pour faire face à l'ensemble de ces risques, notre commune est soumise à deux obligations : la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce dernier document, consultable en mairie et sur le site internet de la Ville, est aujourd'hui mis à la disposition de chacun car, plus qu'un droit, il est de notre devoir à tous de connaître les risques auxquels nous sommes confrontés et les mesures à appliquer le cas échéant.

Au-delà d'une simple information, ce guide se veut un véritable outil citoyen de gestion de crise. Sa lecture vous permettra d'avoir conscience des risques et d'apprendre à vivre avec, sans sombrer dans la peur ou le catastrophisme. Il s'agit simplement de se préparer à y faire face de manière cohérente, responsable et solidaire.

Voilà les défis auxquels, ensemble, nous nous devons de répondre.

**Véronique SARSELLI**  
Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon

## 2 QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

### DÉFINITION DU RISQUE

Le risque se définit par la rencontre d'un aléa (phénomène naturel ou dû à l'activité humaine) et d'un enjeu (l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène). On parle de risque majeur lorsque se conjuguent une faible fréquence et une énorme gravité. Il existe deux types de risques majeurs : les risques naturels et les risques technologiques.

### QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

Les communes concernées par un risque majeur doivent établir un Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM) à destination de la population. L'objectif du DICRIM est de rendre le citoyen conscient des risques auxquels il peut être exposé et de l'informer sur les bons réflexes à adopter en cas d'alerte. Les actions engagées par la commune et ses partenaires pour limiter les risques et leurs effets, sont également répertoriées dans ce document. Ainsi, grâce au DICRIM, chaque citoyen doit pouvoir développer une mémoire et une culture du risque.

**Cette brochure est à conserver.** Elle synthétise les éléments essentiels du DICRIM de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. De plus, le Plan Communal de Sauvegarde, document consistant à organiser les acteurs dans la gestion d'une crise de risques majeurs, est disponible en version tout public pour consultation à l'accueil de la mairie et sur le site internet.

### PICTOGRAMMES LIÉS AUX RISQUES MAJEURS



INONDATION



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



MOUVEMENT DE TERRAIN



RISQUE NUCLÉAIRE



RISQUE INDUSTRIEL



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

## 3 ALERTE & INFORMATION

### COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

#### LES CANAUX D'ALERTE UTILISÉS :

- **service automatique d'appel** : inscrivez-vous avec n° de téléphone, nom et adresse à : [risques\\_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:risques_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr)
- **FR Alert** : FR-Alert est un système d'alerte national des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Aucune inscription n'est requise.
- **sirène du SAIP (Système Alerte Information Population)**
- **ensembles mobiles d'alertes** déployés par la commune (haut-parleur sur les véhicules de la Police municipale).
- **panneaux lumineux** disposés sur la commune, le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

### COMMENT SE TENIR INFORMÉ DE LA SITUATION ?

#### ○ Le site internet et les réseaux sociaux de la commune :

- Site internet : [www.saintefoyleslyon.fr](http://www.saintefoyleslyon.fr)
- CityAll : télécharger gratuitement l'application puis sélectionner la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon
- Facebook : Sainte Foy les Lyon
- Instagram : [stefoyleslyon](https://www.instagram.com/stefoyleslyon)

#### ○ Le site internet et les réseaux sociaux de la Préfecture du Rhône :

- Facebook : [www.facebook.com/people/Prefecture-Auvergne-Rhone-Alpes](https://www.facebook.com/people/Prefecture-Auvergne-Rhone-Alpes)

#### ○ Le site internet et les réseaux sociaux du SDMIS :

- Facebook : [www.facebook.com/SDMIS69](https://www.facebook.com/SDMIS69)

#### ○ Ecouter la radio : 105.4 101.1 101.8



# LE RISQUE INONDATION

## DÉFINITION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone située habituellement hors de l'eau. Elle peut être soit directe par la submersion de la zone et des habitations qui s'y trouvent, soit indirecte par des phénomènes d'infiltration qui provoquent des dégâts, particulièrement dans les pièces situées au sous-sol.

Pour la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, le risque inondation concerne les abords de l'Yzeron. Ces crues, causées par de fortes précipitations, sont de nature torrentielles, c'est-à-dire que la montée des eaux est subite et rapide.

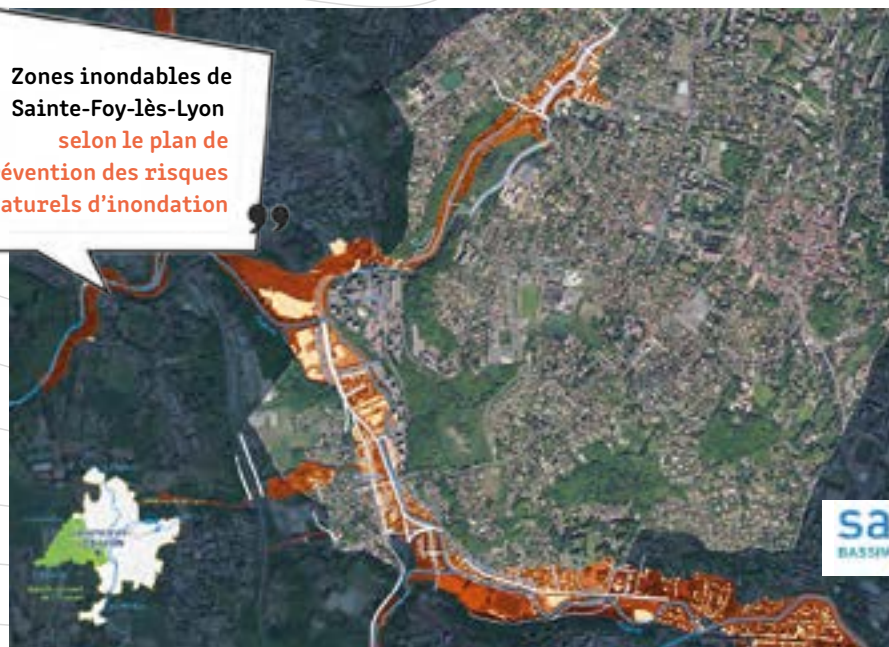
## SECTEURS TOUCHÉS

Quartiers susceptibles d'être inondés en cas de crue de l'Yzeron :

- quartier des Platanes
- aux abords de Beaunant
- allée de l'Olivier
- avenue de l'Aqueduc de Beaunant.

Lors d'une forte crue, le quartier des Platanes est le plus sensible.

Zones inondables de Sainte-Foy-lès-Lyon selon le plan de prévention des risques naturels d'inondation



## MESURES PRISES SUR LA COMMUNE

○ Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRni) Bassin Versant de l'Yzeron :

C'est un document édicté par l'Etat qui interdit les nouvelles constructions en zone inondable (en rouge sur la carte) et prescrit des mesures de protection pour les constructions existantes. Ce document se compose essentiellement d'un règlement et d'un zonage.

Le PPRni édicté en 2013 identifie sur Sainte-Foy-lès-Lyon 258 foyers, soit 620 personnes ainsi que 8 établissements recevant du public situés en zone inondable (en jaune sur la carte).

○ Les aménagements du SAGYRC :

Des travaux de réaménagement d'une partie des berges de l'Yzeron ont été menés par le SAGYRC, Syndicat de gestion de la rivière, afin de protéger la commune des crues de niveau trentennal, soit l'équivalent environ de la crue de 2003.

○ Le Plan Communal de Sauvegarde :

Établi par la commune, il organise la réponse des acteurs communaux face à une situation de crise causée par ce risque (organisation, mobilisation des moyens, évacuation éventuelle).

○ Si la situation le nécessite :

Le Préfet déclenche le plan de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC).

### EN CAS DE CRUE :

Un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur : [risques\\_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:risques_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Si vous êtes en zone inondable, équipez-vous de systèmes de protection contre les inondations
- Lors d'une crue, tenez-vous informé de la situation à la radio ou sur les réseaux sociaux des autorités

Dans un secteur inondé :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Gagnez les hauteurs
- Ne circulez jamais sur une route inondée
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques



# 5 LE RISQUE INDUSTRIEL

## DÉFINITION DU RISQUE

Le risque technologique ou industriel se manifeste par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens et l'environnement.

## SECTEURS TOUCHÉS

La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon est concernée par plusieurs périmètres d'intervention :

- Usines Arkema-Daikin de Pierre-Bénite
- Le port Edouard Herriot de Lyon
- la gare de triage Sibelin



## ON SE SOUVIENT

1966 : Raffinerie Elf à Feyzin  
Une erreur d'exploitation sur une sphère de GPL conduit à la formation d'un nuage de propane sur l'autoroute A7. Une automobile allume le nuage. Le nuage enflammé conduit deux heures plus tard à l'explosion

1976 : Usine Puck à Pierre-Bénite  
Durant 8 jours, 367 tonnes de poissons morts sont ramassées sur 90km le long du fleuve

1987 : Dépôt pétrolier Shell sur le port Edouard Herriot à Lyon  
Une fuite dans une cuvette du dépôt pétrolier conduit à l'explosion d'un bac de produit additif

## MESURES PRISES SUR LA COMMUNE

- Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Vallée de la Chimie a été approuvé en 2016. Sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, les risques industriels majeurs n'engendrent aucune contrainte en matière d'urbanisme.
- Périodiquement des campagnes d'information sur les risques industriels majeurs sont organisées par la Préfecture dans les bassins de vie concernés par ces risques : une brochure est distribuée à toute la population, rappelant les 4 consignes de sécurité à tenir. A retrouver sur le site internet : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)
- En cas d'accident majeur, le Préfet déclenche le plan de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC).
- Le Plan Communal de Sauvegarde, établi par la commune, organise la réponse des acteurs communaux face à une situation de crise causée par ce risque (organisation, mobilisation des moyens, évacuation éventuelle).

### EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL POUVANT IMPACTER LA COMMUNE :

Un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur : [risques\\_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:risques_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche
- Tenez-vous informé de la situation à la radio ou sur les réseaux sociaux des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence

“ SUIVEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS EN VOUS TENANT INFORMÉS ”



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## DÉFINITION DU RISQUE

Le transport de matières dangereuses peut se faire par voie routière, ferrée, maritime, fluviale ou aérienne. Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de créer, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

## SECTEURS TOUCHÉS

Sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, le transport de matières dangereuses se matérialise uniquement par voie routière.

La RD 342 (Route de Brignais, avenue Paul Dailly puis la route de la Libération) est identifiée comme voie de transit secondaire pour l'agglomération lyonnaise. L'approvisionnement des stations essence constitue également un transport de matières dangereuses.



## ON SE SOUVIENT

2003 : Feyzin  
Un incendie se déclare sur un camion transportant des bouteilles d'acétylène

2003 : Soucieu-en-Jarrest  
Un camion transportant 20 000 litres de gasoil et 8 000 litres d'essence se renverse dans un virage sur la route départementale 25

2003 : Solaize  
Une fuite au goutte à goutte se produit en gare de triage sur un wagon-citerne de 30 000 litres contenant 19 tonnes d'acide fluorhydrique

2017 : gare de triage de Sibelin  
Fuite de 20 tonnes de bioéthanol suite au déraillement de quatre wagons

2022 : autoroute A7 au sud de Lyon  
L'accident implique un poids-lourd transportant 19 000 litres de disulfure de carbone, un solvant très toxique à l'inhalation et inflammable

## MESURES PRISES SUR LA COMMUNE

- Le Plan Communal de Sauvegarde, établi par la commune, organise la réponse des acteurs communaux face à une situation de crise causée par ce risque (organisation, mobilisation des moyens, barriérages, évacuation éventuelle).
- Si la situation le nécessite, le Préfet déclenche le plan de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC).

### EN CAS D'ACCIDENT :

Un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur : [risques\\_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:risques_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Éloignez-vous du lieu de l'accident et des fumées pour éviter les émanations toxiques
- Ne fumez pas !
- Suivez les consignes des autorités : mettez-vous à l'abri et confinez-vous
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques
- Tenez-vous informé à la radio ou sur les réseaux sociaux des autorités

“ ÉLOIGNEZ-VOUS  
DU LIEU DE  
L'ACCIDENT AUTANT  
QUE POSSIBLE



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

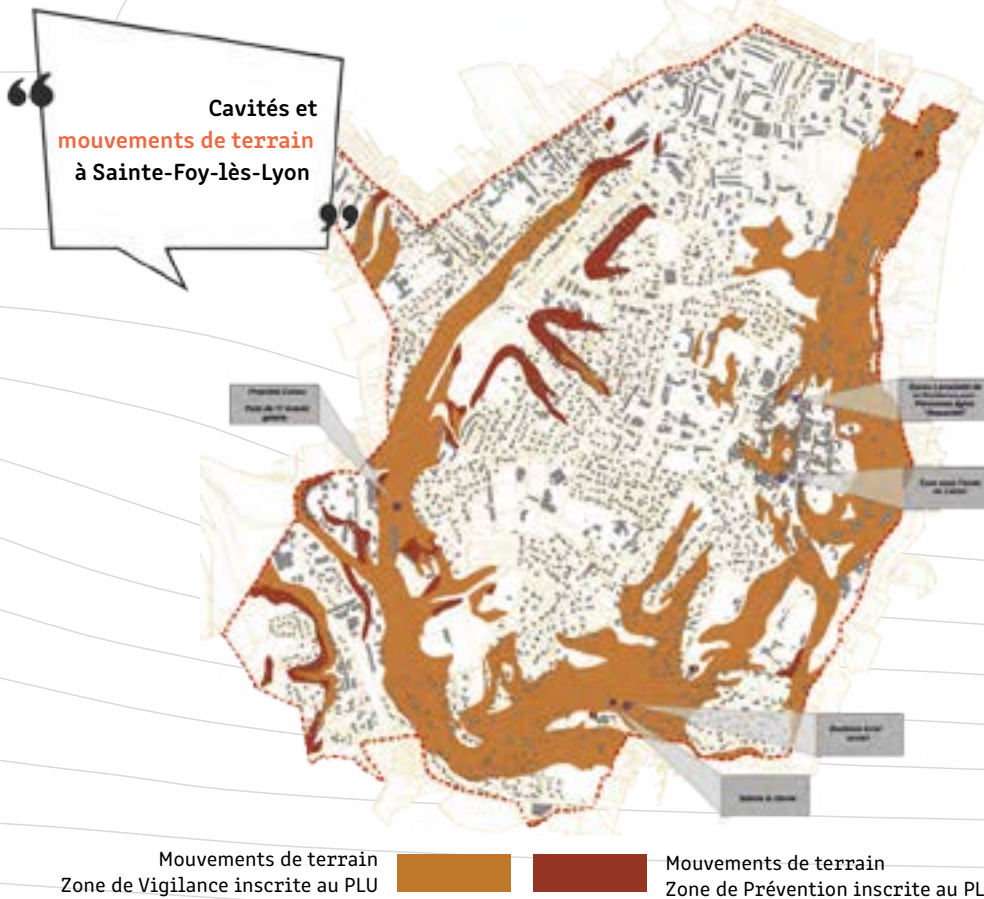
## DÉFINITION DU RISQUE

Un mouvement de terrain est une déformation, une rupture ou un déplacement, plus ou moins brutal et rapide, du sol ou du sous-sol.

Cela peut arriver naturellement ou suite à des activités humaines.

## SECTEURS TOUCHÉS

Les secteurs les plus à risques sont ceux de Taffignon, la Gravière et les Santons.



## ON SE SOUVIENT

Avril et mai 1983  
Glissement de terrain dans plusieurs communes dans le Rhône et notamment Sainte-Foy-lès-Lyon

7 avril 2011  
Éboulement avenue de l'aqueduc de Beaunant

Juillet 2012  
Alerte éboulement

## MESURES PRISES SUR LA COMMUNE

- Des études ont été réalisées par la commune pour identifier les risques de glissement des balmes sur le territoire et les mesures à suivre, à travers une expertise judiciaire.
- Le Plan Communal de Sauvegarde établi par la commune organise la réponse des acteurs communaux face à une situation de crise causée par ce risque (organisation, mobilisation des secours, évacuation éventuelle).

### EN CAS D'ACCIDENT :

Un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur : [risques\\_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:risques_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr)



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Fuyez la zone sans revenir sur vos pas
- Évacuez les bâtiments, dès les premiers signes
- En cas d'impossibilité de fuir le bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- N'approchez pas de la zone du sinistre
- Tenez-vous informé sur les réseaux sociaux des autorités





# LE RISQUE NUCLÉAIRE

## DÉFINITION DU RISQUE

Le risque nucléaire se traduit par un accident des installations nucléaires rejetant notamment dans l'atmosphère de l'iode radioactif, qui à court terme contribue à l'exposition radiologique de la population.

Pour répondre à ce risque, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ont édité des études et recommandent l'ingestion de comprimés d'iodure de potassium en cas d'accident nucléaire avec rejet d'iode radioactif. **Cette ingestion se fait uniquement sur ordre du Préfet.**

La Préfecture gère un stock de ces comprimés sur le Rhône : en cas de nécessité, ils sont acheminés dans les communes, la mission de la commune consiste alors à distribuer ces comprimés à la population.

## SECTEURS TOUCHÉS

L'ensemble du territoire communal.

## ON SE SOUVIENT

A ce jour, les centrales nucléaires françaises n'ont pas connu d'accident entraînant un risque hors du site.

## MESURES PRISES SUR LA COMMUNE

- Le Préfet déclenchera le plan de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC).
- Le Plan Communal de Sauvegarde établi par la commune organise la réponse des acteurs communaux face à une situation de crise causée par ce risque (organisation, mobilisation des moyens, mise en place des points de distribution...).

### EN CAS D'ACCIDENT :

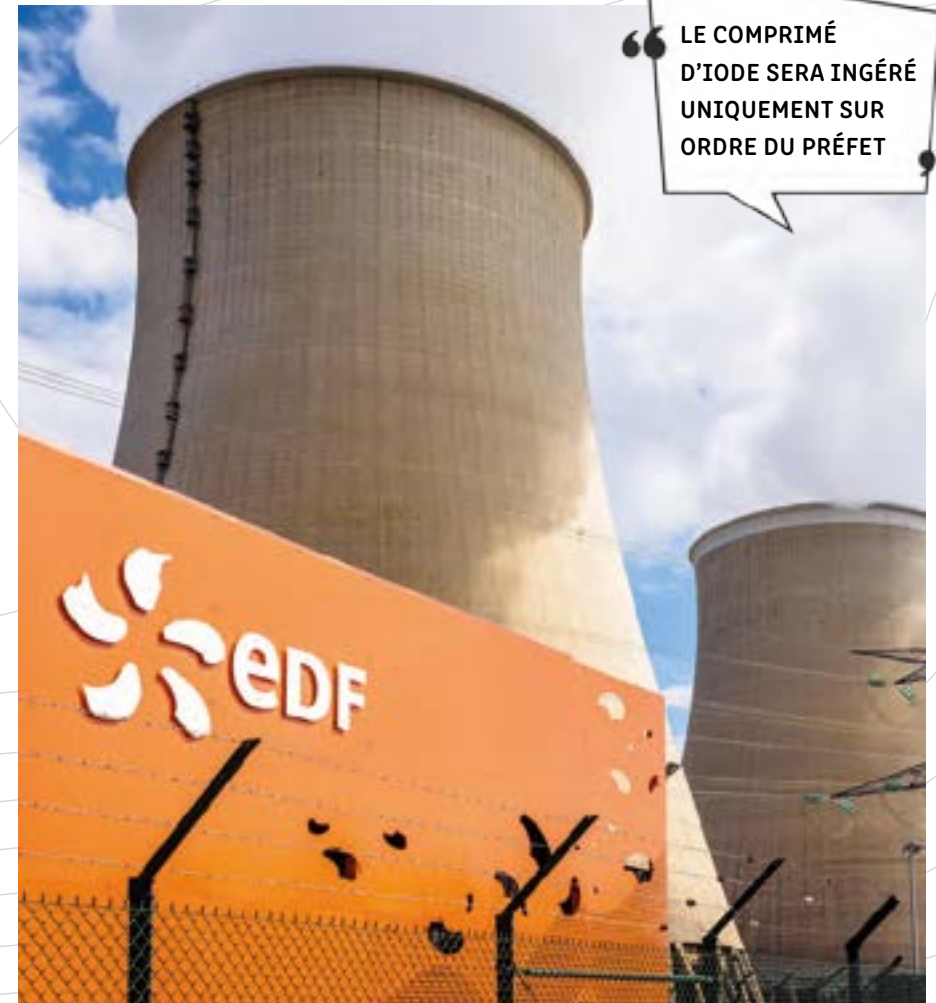
Un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur : [risques\\_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:risques_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Tenez-vous informé à la radio ou sur les réseaux sociaux des autorités.

### LA DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS S'EFFECTUE SUR 9 LIEUX :

- Ellipse - 25 rue Sainte-Barbe (2 points de distribution)
- Espace culturel Jean Salles - 20 rue Châtelain (2 points de distribution)
- Salle Michel Barlet - 48 boulevard Baron du Marais
- Salle Laurent Paul - 14 rue Laurent Paul
- Maison Nature de la Gravière - 11 avenue de Limburg
- Maison de l'aqueduc - 69 route de la Libération
- Centre communal du vallon (salle Lionel Terray) - 92 chemin des Fonts
- Résidence pour personnes âgées Beausoleil - 10 rue du Vingtain
- Maison Communale des Bruyères - 55 boulevard des Provinces





# 9 LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

## DÉFINITION DU RISQUE

Bien qu'ils ne soient pas tous assimilés à des risques majeurs dans notre département, certains phénomènes météorologiques (canicule, neige, grand froid, vents violents, orages...), peuvent se révéler extrêmement dangereux et avoir des répercussions humaines et matérielles.

Afin de prévenir et d'alerter au mieux la population d'un épisode météorologique potentiellement dangereux dans les 24h, Météo France publie quotidiennement une carte de vigilance.

## SECTEURS TOUCHÉS

L'ensemble du territoire communal.



## ON SE SOUVIENT

15 et 16 octobre 1987  
Rafales de vent à 126 km/h  
à Lyon-Bron

24 janvier 2009  
Tempête Klaus  
dans le Sud-Ouest

26 et 27 décembre 1999  
Les tempêtes de Lotar et Martin provoquent  
la mort de 92 personnes en France

26 février au 1<sup>er</sup> mars 2010  
Tempête Xynthia sur la côte  
Atlantique

## MESURES PRISES SUR LA COMMUNE

- Le Plan Communal de Sauvegarde, établi par la commune, organise la réponse des acteurs communaux face à une situation de crise causée par un risque majeur (organisation, mobilisation des moyens, évacuation éventuelle).
- Si la situation le nécessite, le Préfet déclenche le plan de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC).

### EN CAS D'ACCIDENT :

Un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur : [risques\\_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:risques_majeurs@ville-saintefoyleslyon.fr)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Tenez-vous informé à la radio ou sur les réseaux sociaux des autorités
- Limitez vos déplacements
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures
- Ne touchez jamais à des fils électriques tombés au sol



LORS D'UNE ALERTE CANICULE, PRENEZ DES NOUVELLES DES PERSONNES FRAGILES AUTOUR DE VOUS

# 10 VOS DÉMARCHES

## INFORMATION DES NOUVEAUX ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

Depuis 2006, les locataires et acquéreurs doivent être informés des risques majeurs lors des transactions immobilières. Pour Sainte-Foy-lès-Lyon, chaque propriétaire doit remplir un état des risques et pollution selon un imprimé particulier\*, surtout si le bien est situé dans les zones du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

\*disponible sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2351](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2351)

De plus, si votre bien a bénéficié d'une indemnisation particulière au titre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, il convient d'annexer au contrat une déclaration des sinistres indemnisés. Cette déclaration ne requiert aucun imprimé particulier.

## ASSURANCE ET INDEMNISATIONS

Quel que soit le type de sinistre, des précautions sont à prendre afin de faciliter les démarches auprès de votre assureur. Il faut apporter la preuve de l'existence des biens possédés.

### CETTE PREUVE PASSE PAR :

- La conservation des factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux, appareils photographiques, informatiques, etc.). Relever le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.
- La prise de photos en gros plan et en situation de l'intérieur et de l'extérieur de votre habitation, de vos bijoux, de votre mobilier, etc.



## EN CAS DE SINISTRE

La déclaration d'un sinistre lié à un risque majeur auprès de votre assureur habitation, s'effectue :

- 1/ Dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la constatation des dégâts
- 2/ Dans un délai de 10 jours suivant la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel (cette reconnaissance relève de l'État)

Vous devez transmettre dès que possible un état estimatif des pertes à votre assureur. Dans ce cadre il vous faudra apporter la preuve de l'existence des biens possédés en fournissant tout document qui pourra être pris en considération : photos, factures d'achat ou de réparation, expertise, acte notarié...

**Dès lors, pensez à mettre à l'abri tous ces documents.**

### NUMÉRO UTILES :

○ Mairie .....	04 72 32 59 00
○ Police municipale .....	04 37 23 04 10
○ Police Nationale .....	17
○ Appelle urgence .....	112
○ Pompiers .....	18
○ SAMU .....	15
○ Services aux malentendants .....	114
○ GDF urgences dépannage .....	0 800 47 333
○ EDF urgence dépannage .....	0 910 761 773
○ Urgence égouts .....	04 78 64 40 40
○ Eau du Grand Lyon .....	09 69 39 69 99
○ Centre anti-poison Lyon .....	04 72 11 69 11

### POUR ALLER PLUS LOIN :

- [irmagrenoble.com](http://irmagrenoble.com)
- [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)
- [lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com)
- [www.saintefoyleslyon.fr/demarches-services/securite-prevention/prevention-risques-majeurs](http://www.saintefoyleslyon.fr/demarches-services/securite-prevention/prevention-risques-majeurs)